

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2018

Le 15 novembre 2018 à 20 heures 37, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline Vanbersel, Maire.

Étaient présents :

Mme Vanbersel, M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Mauriéras, Mme Tesson, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, M. Roze, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés et représentés :

Mme Charroppin (pouvoir à Mme Labarre)
M. Brebant (pouvoir à M. Hautot)
M. Gardette (pouvoir à Mme Vanbersel) (arrivée à 22h30)
Mme Daninthe (pouvoir à Mme Ziegler)

Étaient absents excusés :

M. Moutinho, Mme Balard, Mme Liard.

Était absente : Mme Ribeiro-Rego.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 37.

M. Eric Mauriéras est élu secrétaire de séance.

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 13 septembre 2018 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

Le conseil municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés (18 voix pour dont 4 pouvoirs, et un contre M. Chatin), le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2018.

FINANCES COMMUNALES

1) Assurances - Renégociation des contrats - Attribution des marchés.

Les contrats d'assurance de la commune arrivant à échéance le 31 décembre prochain, une consultation a été lancée selon la procédure de Marché à Procédure Adaptée pour chacun des 4 lots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour dont 4 pouvoirs) :

- **DÉCIDE** de souscrire auprès de la compagnie GROUPAMA VAL DE LOIRE les marchés publics de prestations d'assurances pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les lots ci-après :
 - Lot n°1 : Assurance dommages aux biens..... 2 092.58 € HT
 - Lot n°2 : Assurance statutaire du personnel... 23 825.42 € HT
 - Lot n°3 : Assurance des véhicules à moteur... 1 792.62 € HT
 - Lot n°4 : Assurance responsabilité civile, protection juridique, protection fonctionnelle des agents et des élus..... 4 269.40 € HT

2) Emprunt - Réalisation d'un emprunt.

- *Le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité (19 voix pour dont 4 pouvoirs), de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 800.000 € avec un remboursement d'une durée de 20 ans et 7 mois afin de financer les travaux de la construction du restaurant scolaire.*

3) Indemnités de conseil allouées aux comptables du trésor chargés des fonctions de Receveur des communes.

- *Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité (19 voix pour dont 4 pouvoirs), de verser l'indemnité de conseil au receveur municipal, soit la somme de 606,23 €, pour l'année 2018.*

4) Subventions aux associations - Club de Loisirs des Aînés Génovéfains.

Madame Labarre, Madame Ziegler, Madame Barbier et Monsieur Chatin ne prennent pas part au vote,

- *Le conseil municipal ACCEPTE à la majorité des suffrages exprimés (6 pour, Madame Vanbersel dont un pouvoir, Monsieur Berson, Monsieur Rémond, Monsieur Roze et Monsieur Beaudoir, 2 contre M. Hautot dont 1 pouvoir et 5 abstentions), le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2018 de 1 000 € au Club de Loisirs des Aînés Génovéfains.*

ASSAINISSEMENT

5) Communauté de Communes Thelloise - Rapport d'activités sur le prix et la qualité du Service Public de l'assainissement 2017.

- *Le conseil municipal PREND ACTE à l'unanimité (19 voix pour dont 4 pouvoirs), la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement de la Communauté de Communes Thelloise pour l'année 2017.*

AFFAIRES GÉNÉRALES

6) Classe découverte 2019 - Participation commune - Fixation tarifs.

Un projet de séjour à LONDRES a été proposé par les enseignants pour les élèves des classes de CM2 de l'école primaire Roger Pauchet et de la classe de CM1 et CM2 de l'école primaire Camille Claudel du 26 février au 1^{er} mars 2019 et concernera 80 élèves.

Le conseil municipal à l'unanimité (19 voix pour dont 4 pouvoirs) :

- **DIT** que la participation par famille sera de 150 € par enfant et qu'elle sera perçue par la Commune ; l'APEEPM apportant une somme de 10 € par enfant.
- **FIXE** le montant de la participation de la Commune après déduction des participations des familles à 209 € par élève soit 16 720 €.

7) Théâtre du Beauvaisis - Contrat de financement 2018-2019.

Le conseil municipal à l'unanimité (19 voix pour dont 4 pouvoirs) :

- **ACCEPTE**, le contrat de financement pour la saison 2018-2019 fixant le montant de la participation communale à 6 € par enfant, pour chacune des manifestations auxquelles les enfants de la commune auront pris part.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de financement précité avec l'école Camille Claudel et le théâtre du Beauvaisis, représenté par M. Guy d'Hardivillers, Président de l'Association « Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis ».

8) Communauté de Communes Thelloise - Transfert de la compétence zone d'activité économique - Signature du procès-verbal de mise à disposition des biens équipements et services.

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés (17 voix pour dont 4 pouvoirs, un contre Monsieur Chatin et une abstention, Monsieur Rémond) :

- **APPROUVE**, le procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers par la commune à la Communauté de Communes Thelloise, suite au transfert de la gestion de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) « La Petite Campagne » à la Communauté de Communes Thelloise.

9) Aménagement d'un accès à la salle socioculturelle sur le domaine public routier départemental en agglomération sur la RD46 - Maîtrise d'ouvrage pour les travaux - Convention.

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés (17 voix pour, et deux abstentions, Monsieur Rémond et Monsieur Chatin)

- **APPROUVE** la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération, visant à sécuriser l'accès de l'entrée de la future salle socioculturelle depuis la Route Départementale n°46 (RD46). Cet aménagement consiste à créer un tourné à gauche situé sur la RD 46.

10) Aménagement d'un accès à la salle socioculturelle sur le domaine public routier départemental en agglomération sur la RD46 - Demande de subvention auprès du Département de l'Oise.

Le conseil municipal à l'unanimité (19 voix pour dont 4 pouvoirs) :

- **SOLLICITE** une subvention pour la construction d'un accès à la salle socioculturelle auprès du Département de l'Oise dont le coût est estimé à 193 482.23 € HT soit 232 178.68 € TTC.

Arrivée de M. Claude Gardette

11) Réforme des modalités de Révision des listes électorales - Désignation des membres de la commission de contrôle.

Suite à la circulaire du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales et la mise en place à compter du 10 janvier 2019 d'une commission de contrôle des listes électorales,

Le conseil municipal à l'unanimité (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **DÉSIGNE**, comme membres de la commission de contrôle des listes électorales, les conseillers suivants :
 - Monsieur Pierre Hautot
 - Madame Anne-Marie Krauzé
 - Monsieur Pascal Bréban
 - Monsieur Martial Roze
 - Monsieur Gérard Chatin

12) Mission d'archivage - Prestation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise.

Le conseil municipal à l'unanimité (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention, d'une durée de trois ans, de mise à disposition d'un archiviste proposée par le Centre de Gestion de l'Oise avec pour mission le traitement des archives de la collectivité quel que soit le support.

PERSONNEL COMMUNAL

13) Autorisation à engager du personnel en apprentissage.

Le conseil municipal à l'unanimité (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **DÉCIDE** le recours à des personnels en apprentissage,
- **DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2018, deux contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service Technique	1	CAP Jardinier Paysagiste	24 mois
Service Technique	1	BPA travaux d'aménagements paysagers	24 mois

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

QUESTIONS DIVERSES

- **Madame Vanbersel** :

Le concert Croque-Note se déroulera le **samedi 8 décembre 2018** à l'Eglise de Sainte-Geneviève. Un appel est fait aux élus afin de distribuer des tracts d'information auprès des habitants.

- **Madame Ziegler** :

- Une invitation est faite pour le spectacle « fariboles du Nord » qui se déroulera le **dimanche 18 novembre prochain** dans le cadre de la manifestation des contes d'automne.
- L'accueil des nouveaux habitants se déroulera le **vendredi 23 novembre 2018 à 19h00**, dans la salle du Conseil Municipal.
- Une conférence portant sur l'industrie de Sainte-Geneviève au début du 20^e siècle se déroulera le **samedi 24 novembre à 17h00** dans la salle du Conseil Municipal.
- Exposition de la Grande Guerre du 2 au 11 novembre 2018 : remerciements à tous les participants et aux visiteurs qui ont été plus de 500 cette année.

8008

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Fait à Sainte-Geneviève, le 16 novembre 2018.

Le Secrétaire,



Eric MAURIÉRAS



Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL